

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-13-6-10

Séance du vendredi 5 novembre 2010

### **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES REPARTITION DE CREDITS - C732**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU l'avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie du 20 septembre 2010,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2010 à :
  - l'Association SPA de l'Alsace Centrale : 2.500 € (programme C732 - Chapitre 65 Nature 6574 - Fonction 738)
  - l'Association ODONAT : 30.000 € (programme C732 - Chapitre 65 - Nature 6574 Fonction 738), soit 22 000 € pour le suivi des indicateurs de biodiversités en Alsace et 8 000 € pour l'atlas des données naturalistes.
- approuve les termes de la convention avec l'association ODONAT jointe au rapport et autorise le Président à la signer.

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions